



Faculté des Sciences

Filière des Sciences Biomédicales

Constitution du dossier de candidature

(2014-2015)

Pièces exigibles au concours d'entrée en première année à la Filière Professionnelle des Sciences Biomédicales de la Faculté des Sciences de l'Université de Dschang

1. Une fiche de candidature téléchargée après avoir suivi la procédure de préinscription en ligne sur la plateforme SIGES ONLINE de l'Université de Dschang à l'adresse <http://sigesonline.univ-dschang.org>;
2. Une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat (Série scientifique) ou du GCE A/Level au moins dans deux matières scientifiques ou de tout autre diplôme équivalent ou une attestation certifiée conforme de réussite à l'un de ces diplômes ;
3. Des photocopies certifiées conformes des relevés de notes du Baccalauréat et du Probatoire ou des photocopies certifiées conformes du GCE A/Level et GCE O/Level ;
4. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (3) mois ;
5. Un certificat médical attestant que le candidat est apte aux travaux de terrain et au sport signé par un médecin exerçant dans un Centre hospitalier public ;
6. Quatre (4) photos d'identité **4x4** (inscrire le nom au verso) ;
7. Un reçu de versement d'un montant de 20.000 (vingt mille) Francs CFA de frais de concours dans un établissement financier choisi lors du téléchargement du quitus, (au n° de compte BICEC Dschang 961864380002-66 pour ceux qui choisiront la BICEC comme établissement financier) dont la photocopie à présenter en salle d'examen ;
8. Une enveloppe (format A4) timbrée par le bureau de poste (au poids des pièces jointes et à l'adresse du candidat) ;

NB : Date limite de dépôt des dossiers : Le 15 août 2014

Les épreuves écrites sont prévues le Vendredi 29 août 2014

Le concours comporte:

- Une épreuve du dossier scolaire (coefficient 2 soit 30% de la note définitive),
- Des épreuves écrites (coefficient 4 soit 55% de la note définitive),
- Une épreuve orale (coefficient 1 soit 15% de la note définitive).
- L'étude du dossier scolaire (coefficient 2) est établie en fonction:
 - des résultats du Probatoire ou du GCE « a » level,
 - des résultats du Baccalauréat ou du GCE « A » level
 - Le nombre de redoublements

- L'écrit comporte les épreuves suivantes:
 - Une épreuve de Biologie aux questions à choix multiples d'une durée d'une heure et affectée du coefficient 2,
 - Une épreuve de Chimie aux questions à choix multiples d'une durée d'une heure et affectée du coefficient 1,
 - Une épreuve de Physique aux questions à choix multiples d'une durée d'une heure et affectée du coefficient 1.

Chaque épreuve de l'examen écrit est notée de zéro à cent. Toute note inférieure à vingt obtenue à l'une quelconques des épreuves écrites est éliminatoire.

Le programme du concours est celui du Baccalauréat D ou du GCE « A » level dans les matières: Biology, Chemistry, Physics.

A l'issue de l'étude du dossier et des épreuves écrites, le jury dresse et publie par ordre alphabétique la liste des 150 meilleurs candidats admissibles à l'épreuve orale.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec un jury. L'entretien se déroule devant un jury comprenant au moins quatre enseignants. Cet entretien porte sur la culture générale dans le domaine de la santé et a pour but d'apprécier la vocation du candidat à la médecine, l'aptitude du candidat à réagir devant les questions qui lui sont posées afin d'évaluer sa capacité de raisonnement et de jugement et l'aptitude à utiliser la seconde langue comme moyen de communication.

Les délibérations se déroulent au sein d'un jury nommé par le Ministre de l'Enseignement Supérieur sur proposition du Recteur de l'Université de Dschang.

1)- à l'issue de l'entretien, le jury établit une liste des candidats proposés à l'admission au concours par ordre de mérite;

2)- les résultats définitifs sont publiés par Communiqué du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

En tout état de cause, il ne peut y avoir de report d'admission d'une année à l'autre.